



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2022/2034

Le Directeur par intérim

Objet : Suppléance durant l'absence de Monsieur Yvon LE TILLY, Directeur par intérim du Centre Hospitalier Henri Ey, du 26 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 inclus

Article 1

Durant l'absence de Monsieur Yvon LE TILLY, Directeur par intérim du Centre Hospitalier Henri Ey, du 26 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 inclus, la suppléance de la direction générale est assurée par Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur de la communication et des systèmes d'information, les 26 et 27 décembre 2022, et assurée par Madame Michelle BRONNER, Directrice adjointe des usagers, des affaires juridiques, des coopérations et projets du 28 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 inclus à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Fabien AUMEUNIER

Article 2

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 3

Le délégataire a l'obligation d'en tenir informé le Directeur dans les meilleurs délais.

Michelle BRONNER

Fait à Bonneval
Le 14 novembre 2022

Yvon LE TILLY



Directeur par intérim

Destinataires :

- Préfecture (Registre des actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur AUMEUNIER
- Madame BRONNER
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- **Direction**